



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/AC.109/L.1827  
13 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUДИER  
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE  
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION  
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX  
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

ORGANISATION DES TRAVAUX : RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS  
PERTINENTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

|  | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION . . . . .  | 1                  | 2           |
| II. RÉOLUTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL RELATIVES À<br>L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE<br>L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX . . | 2 - 10             | 2           |
| III. RÉOLUTIONS, CONSENSUS ET DÉCISIONS CONCERNANT DES<br>QUESTIONS PARTICULIÈRES EXAMINÉES PAR LE COMITÉ<br>SPÉCIAL EN 1994 . . . . .                     | 11                 | 4           |
| IV. AUTRES RÉOLUTIONS QUI SE RAPPORTENT AUX TRAVAUX<br>DU COMITÉ SPÉCIAL . . . . .   | 12                 | 7           |

Annexe

|  |    |
|--|----|
| COMPOSITION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ SPÉCIAL EN 1994 . . . . . | 10 |
|--|----|

## I. INTRODUCTION

1. L'attention du Comité spécial est appelée sur les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session (énumérées aux sections II et III ci-après) qui concernent les travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en 1995.

## II. RÉOLUTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL RELATIVES À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

2. Le Comité spécial a été créé par la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 27 novembre 1961. Le Comité a été prié d'étudier l'application de ladite déclaration, figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, en date du 14 décembre 1960, et de formuler des suggestions et des recommandations quant aux progrès réalisés et à la mesure dans laquelle la Déclaration était mise en oeuvre.

3. Par sa résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et a prié le Comité spécial d'étudier les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

4. A la même session et à chacune des sessions suivantes, après avoir examiné le rapport du Comité spécial<sup>1</sup>, l'Assemblée générale a adopté une résolution reconduisant le mandat du Comité.

5. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, sur la base d'une recommandation du Comité spécial, a adopté sa résolution 35/118 du 11 décembre 1980, en annexe de laquelle figure le Plan d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

6. A sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/47 du 22 novembre 1988, par laquelle elle proclamait la décennie 1990-2000 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

7. A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/181 du 19 décembre 1991, a adopté les propositions contenues dans l'annexe du rapport du Secrétaire général (A/46/634/Rev.1) en date du 13 décembre 1991, qui constituent le Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Le Plan contenait notamment les dispositions suivantes :

"22. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux devrait, en collaboration avec les Puissances administrantes :

a) Analyser périodiquement, pour chaque territoire, le stade atteint et les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

/...

b) Examiner l'impact de la situation économique et sociale sur le progrès constitutionnel et politique dans les territoires non autonomes;

c) Durant la Décennie, organiser des séminaires tour à tour dans les Caraïbes et dans le Pacifique, ainsi qu'au Siège des Nations Unies, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action, avec la participation des peuples des territoires non autonomes, de leurs représentants élus, des Puissances administrantes, des États Membres, des organisations régionales, des institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et d'experts.

23. Le Comité spécial devrait, à titre prioritaire, s'efforcer d'obtenir la pleine collaboration des Puissances administrantes en vue de l'envoi de missions de visite des Nations Unies dans les territoires non autonomes.

24. Le Comité spécial, en collaboration avec les Puissances administrantes, devrait faire tout son possible pour faciliter et encourager la participation de représentants des territoires non autonomes aux travaux des organisations régionales et internationales, des institutions spécialisées du système des Nations Unies, du Comité spécial lui-même et d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de décolonisation."

8. À sa quarante-neuvième session, après avoir examiné le rapport du Comité spécial<sup>2</sup>, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/89 du 16 décembre 1994, dans laquelle, entre autres dispositions, elle :

"5. Approuve le rapport que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a établi sur ses travaux de 1994, y compris le programme de travail envisagé pour 1995<sup>3</sup>;

...

10. Prie le Comité spécial de continuer à rechercher les moyens d'assurer l'application immédiate et intégrale de la Déclaration, de prendre, en ce qui concerne tous les territoires qui n'exercent pas encore leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, les mesures qu'elle a approuvées touchant la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et, en particulier :

a) De faire des propositions précises pour l'élimination des dernières manifestations du colonialisme et de lui en rendre compte lors de sa cinquantième session;

b) De faire des suggestions concrètes pour aider le Conseil de sécurité à étudier les mesures à prendre en vertu de la Charte

touchant les faits nouveaux qui surviendraient dans les territoires coloniaux et qui risqueraient de menacer la paix et la sécurité internationales;

c) De continuer à suivre la façon dont les États Membres appliquent la résolution 1514 (XV) et les autres résolutions sur la décolonisation;

d) De continuer à accorder une attention particulière aux petits territoires, notamment en y envoyant régulièrement des missions de visite, et de lui recommander les mesures les plus aptes à permettre aux populations de ces territoires d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance;

e) De tout mettre en oeuvre pour obtenir que les gouvernements du monde entier et les organisations nationales et internationales appuient les objectifs de la Déclaration et appliquent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies en la matière;

11. Demande également aux Puissances administrantes de continuer d'aider le Comité spécial à s'acquitter de son mandat et de recevoir des missions de visite dans les territoires pour qu'elles y obtiennent des renseignements de première main et s'assurent des vœux et des aspirations de leurs habitants;

12. Demande en outre aux Puissances administrantes qui n'ont pas participé aux travaux du Comité spécial de le faire à sa session de 1995;".

9. Avant l'adoption de la résolution 49/89, dans laquelle l'Assemblée générale a approuvé les propositions figurant dans le rapport du Comité spécial concernant le projet de programme de travail du Comité pour 1995, et de la résolution 49/90 du 16 décembre 1994, relative à la diffusion d'informations sur la décolonisation, l'Assemblée a entendu un exposé oral du représentant du Secrétariat ayant trait aux incidences sur le budget-programme des recommandations contenues dans ces projets de résolution (voir A/49/PV.91).

10. Au 1er janvier 1995, le Comité spécial se composait des 24 membres suivants : Afghanistan, Bulgarie, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela et Yougoslavie. On trouvera à l'annexe au présent document la composition des organes subsidiaires du Comité en 1994.

### III. RÉSOLUTIONS, CONSENSUS ET DÉCISIONS CONCERNANT DES QUESTIONS PARTICULIÈRES EXAMINÉES PAR LE COMITÉ SPÉCIAL EN 1994

11. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus à la section II, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/89 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'Assemblée a adopté

10 autres résolutions, 2 consensus et 4 décisions concernant des questions particulières examinées par le Comité en 1994. On trouvera ci-après la liste des textes en question. Les membres du Comité pourront tenir compte de ces textes lorsqu'ils établiront le programme de travail du Comité pour 1995.

A. Résolutions, consensus et décisions concernant des territoires particuliers

1. Résolutions

| <u>Territoire</u>   | <u>Numéro de la résolution</u> | <u>Date d'adoption</u> |
|---|--------------------------------|------------------------|
| Sahara occidental   | 49/44                          | 9 décembre 1994        |
| Nouvelle-Calédonie  | 49/45                          | 9 décembre 1994        |
| Samoa américaines,<br>Anguilla, Bermudes,<br>îles Vierges<br>britanniques,<br>îles Caïmanes, Guam,<br>Montserrat, îles Turques<br>et Caïques, îles Vierges<br>américaines | 49/46 A et B                   | 9 décembre 1994        |
| Tokélaou  | 49/47                          | 9 décembre 1994        |

2. Consensus

| <u>Territoire</u> | <u>Numéro de la décision</u> | <u>Date d'adoption</u> |
|-------------------|------------------------------|------------------------|
| Gibraltar         | 49/420                       | 9 décembre 1994        |
| Pitcairn          | 49/421                       | 9 décembre 1994        |

3. Décisions

| <u>Territoire</u>        | <u>Numéro de la décision</u> | <u>Date d'adoption</u> |
|--------------------------|------------------------------|------------------------|
| Timor oriental           | 49/402                       | 23 septembre 1994      |
| Îles Falkland (Malvinas) | 49/408                       | 3 novembre 1994        |
| Sainte-Hélène            | 49/422                       | 9 décembre 1994        |

B. Résolutions concernant d'autres questions

| <u>Intitulé</u>  | <u>Numéro de la<br/>résolution</u> | <u>Date d'adoption</u> |
|--|------------------------------------|------------------------|
| Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies  | 49/39                              | 9 décembre 1994        |
| Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale | 49/40                              | 9 décembre 1994        |
| Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies                            | 49/41                              | 9 décembre 1994        |
| Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes   | 49/42                              | 9 décembre 1994        |
| Diffusion d'informations sur la décolonisation   | 49/90                              | 16 décembre 1994       |

C. Décision concernant d'autres questions

| <u>Intitulé</u>  | <u>Numéro de<br/>la décision</u> | <u>Date d'adoption</u> |
|--|----------------------------------|------------------------|
| Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration | 49/417                           | 9 décembre 1994        |

IV. AUTRES RÉOLUTIONS QUI SE RAPPORTENT AUX  
TRAVAUX DU COMITE SPÉCIAL

12. Les autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session qui se rapportent aux travaux du Comité spécial sont énumérées ci-après :

| <u>Intitulé</u>  | <u>Numéro de la<br/>résolution</u> | <u>Date d'adoption</u>              |
|--|------------------------------------|-------------------------------------|
| Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain   | 49/6                               | 21 octobre 1994                     |
| Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes  | 49/14                              | 15 novembre 1994                    |
| Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique  | 49/15                              | 15 novembre 1994                    |
| Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles   | 49/22 A<br>49/22 B                 | 2 décembre 1994<br>20 décembre 1994 |
| Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud   | 49/26                              | 2 décembre 1994                     |
| Droit de la mer  | 49/28                              | 6 décembre 1994                     |
| Protection et sécurité des petits États  | 49/31                              | 9 décembre 1994                     |
| Questions relatives à l'information  | 49/38 A et B                       | 9 décembre 1994                     |
| Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine  | 49/64                              | 15 décembre 1994                    |
| Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement | 49/92                              | 19 décembre 1994                    |
| Mesures spécifiques en faveur des pays insulaires en développement   | 49/100                             | 19 décembre 1994                    |
| Diffusion des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement   | 49/113                             | 19 décembre 1994                    |

| <u>Intitulé</u>   | <u>Numéro de la<br/>résolution</u> | <u>Date d'adoption</u> |
|---|------------------------------------|------------------------|
| La pêche non autorisée dans les zones relevant de la juridiction nationale et ses effets sur les ressources biologiques marines des océans et des mers de la planète  | 49/116                             | 19 décembre 1994       |
| Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures  | 49/120                             | 19 décembre 1994       |
| Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement   | 49/122                             | 19 décembre 1994       |
| Agenda pour le développement  | 49/126                             | 19 décembre 1994       |
| Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale   | 49/145                             | 23 décembre 1994       |
| Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale   | 49/146                             | 23 décembre 1994       |
| Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination  | 49/148                             | 23 décembre 1994       |
| Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination  | 49/150                             | 23 décembre 1994       |
| Importance, pour la garantie et l'observation effective des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux | 49/151                             | 23 décembre 1994       |
| Déclaration politique de Naples et Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée   | 49/159                             | 23 décembre 1994       |
| Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme   | 49/161                             | 23 décembre 1994       |
| Lutte internationale contre l'abus, la production et le trafic illicites des drogues  | 49/168                             | 23 décembre 1994       |
| Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États en ce qui concerne les processus électoraux   | 49/180                             | 23 décembre 1994       |

| <u>Intitulé</u>  | <u>Numéro de la<br/>résolution</u> | <u>Date d'adoption</u> |
|--|------------------------------------|------------------------|
| Renforcement de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité | 49/181                             | 23 décembre 1994       |
| Droit au développement   | 49/183                             | 23 décembre 1994       |
| Autres moyens qu'offrent les organismes des Nations Unies de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales   | 49/186                             | 23 décembre 1994       |
| Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne  | 49/208                             | 23 décembre 1994       |
| Décennie internationale des populations autochtones  | 49/214                             | 23 décembre 1994       |
| Plan général de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997   | 49/217                             | 23 décembre 1994       |
| Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995  | 49/219                             | 23 décembre 1994       |
| Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995   | 49/220 A à C                       | 23 décembre 1994       |
| Plan des conférences   | 49/221 A à D                       | 23 décembre 1994       |

#### Notes

<sup>1</sup> Voir les rapports que le Comité spécial a présentés à l'Assemblée générale de sa dix-huitième à sa quarante-neuvième session. Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 23 (A/46/23); ibid., quarante-septième session, Supplément No 23 (A/47/23); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 23 (A/48/23); et ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 23 (A/49/23).

<sup>2</sup> A/49/23 (Parties I à VIII); sera publié ultérieurement comme Supplément No 23 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session (A/49/23).

<sup>3</sup> A/49/23 (Partie I), chap. I, sect. J; sera publié ultérieurement comme Supplément No 23 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session (A/49/23).

Annexe

COMPOSITION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ SPÉCIAL EN 1994

Groupe de travail

Membres du Bureau du Comité spécial :

Papouasie-Nouvelle-Guinée (Président)  
Cuba (Vice-Président)  
Sierra Leone (Vice-Président)  
République arabe syrienne (Rapporteur)

Membres du Bureau du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance :

Tunisie (Président)  
Iran (République islamique d') (Rapporteur)

Autres membres :

Congo  
Fidji  
Trinité-et-Tobago

Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance (24 membres)

|                      |                                       |
|----------------------|---------------------------------------|
| Afghanistan          | Indonésie                             |
| Bulgarie             | Iran (République islamique d')        |
| Chili                | Iraq                                  |
| Chine                | Mali                                  |
| Congo                | Papouasie-Nouvelle-Guinée (Président) |
| Côte d'Ivoire        | République arabe syrienne             |
| Cuba                 | République-Unie de Tanzanie           |
| Éthiopie             | Sierra Leone                          |
| Fédération de Russie | Trinité-et-Tobago                     |
| Fidji                | Tunisie                               |
| Grenade              | Venezuela                             |
| Inde                 | Yougoslavie                           |

-----